

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET A SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté n° 2015 / PREF / 101 du 18 septembre 2015
nommant M. Emmanuel EFFANTIN, secrétaire général des services de l'Etat auprès du préfet
délégué chargé des questions relatives aux collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
par intérim

LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES
DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le décret n° 2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
Vu le décret n° 2009-907 du 24 juillet 2009 relatif aux services de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
Vu le décret du 12 novembre 2014 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
Vu le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
Vu l'arrêté ministériel SG/DRH/SDP/BPA/14/0931 du 1^{er} juillet 2014 portant nomination de M. Emmanuel EFFANTIN à la Préfecture de Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
Vu la circulaire NOR INT A 00072 C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

Considérant le départ de M. Matthieu DOLIGEZ, secrétaire général des services de l'Etat à la suite de sa nomination en tant que directeur des services du cabinet du Préfet des Hautes-Alpes ;

Considérant son départ effectif à compter du 26 septembre 2015 ;

A R R E T E

Article 1 e r : M. Emmanuel EFFANTIN, chef de cabinet, est nommé secrétaire général des services de l'Etat auprès du préfet délégué chargé des questions relatives aux collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin par intérim, à compter du 26 septembre 2015.

Article 2 : M. Emmanuel EFFANTIN, chef de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat .

Fait à Saint-Martin, le 18 septembre 2015

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,

La Préfète déléguée

Anne LAUBIES